

Projet de loi Climat

Les entreprises de l'eau alertent sur l'absence de volet « eau » dans le projet de loi Climat.

Peut-on parler de climat, sans parler d'eau ? Peut-on lutter contre le dérèglement climatique, sans agir sur les quelque 30 000 services publics d'eau et d'assainissement que compte ce pays ? Peut-on améliorer la résilience des territoires face à ces dérèglements, en ignorant les plus marquants d'entre eux : sécheresse et inondations ?

Les entreprises de l'eau sont convaincues que non, et déplorent l'absence de volet « eau » dans le projet de loi Climat, présenté le 10 février au Conseil des Ministres. Elles appellent les Parlementaires à pallier ce manque et à prévoir dans la future loi des mesures ciblées, à la hauteur des enjeux.

« Alors que dans les 20 prochaines années sont attendues de façon inéluctable, une hausse des températures et une intensification des pluies extrêmes, il serait étonnant d'exclure de la loi Climat, l'eau, marqueur s'il en est du changement climatique. Les services publics d'eau et d'assainissement et leurs opérateurs professionnels ont un rôle essentiel à jouer dans la résilience du pays et l'attractivité des territoires. » affirme Frédéric VAN HEEMS, Président de la FP2E.

Comment les services publics d'eau, d'assainissement et leurs opérateurs peuvent-ils contribuer concrètement à lutter contre le dérèglement climatique ?

- ✓ Accélérer la **décarbonation des services d'eau**, notamment par le recours aux énergies renouvelables et au développement d'énergies autoproduites (production de biométhane, production d'énergie par les eaux usées, turbinage sur les canalisations d'eau...).
- ✓ Poursuivre la **captation de carbone dans le sol**, par le maintien des filières de compostage et d'épandage agricoles des boues d'épuration hygiénisées.
- ✓ Continuer l'**amélioration permanente de la qualité de l'eau** et de la confiance des Français induite pour en augmenter la consommation pour la boisson.

Comment peuvent-ils aider à renforcer la résilience des territoires contre ces dérèglements ?

S'adapter face au stress hydrique :

- ✓ Accélérer le recours aux ressources alternatives grâce à la **Réutilisation des Eaux Usées**.
- ✓ Réduire les fuites en **renovant les réseaux** et en les équipant de technologies dédiées.
- ✓ Sécuriser l'alimentation en eau potable en **développant les interconnexions locales**.

Réduire les risques face aux épisodes de fortes pluies :

- ✓ Intégrer fortement la **gestion des eaux pluviales** aux projets d'urbanisme.
- ✓ Prévenir les épisodes de fortes pluies et **limiter les inondations par l'instrumentation et la digitalisation des services**.
- ✓ **Garantir la qualité des eaux de baignade** et préserver l'attractivité touristique à tous moments.

« La FP2E est à la disposition du Gouvernement et des parlementaires pour illustrer ces éléments d'exemples concrets, qui permettront de définir quelques mesures efficaces pour le climat et répondant à une ambition rapidement atteignable pour les services d'eau et d'assainissement » propose Tristan MATHIEU, Délégué général de la FP2E.

Quelques chiffres sans appel pour rappel

- En France, au moins **85 départements** font l'objet d'arrêtés de restriction d'eau chaque année.
- Dans un scénario où les mesures d'adaptation au changement climatique ne seraient pas effectives, **500 millions de personnes** seraient concernées par le stress hydrique en Europe en 2040. En France le nord-est, le centre et le sud-ouest seraient particulièrement concernés**.
- **8 Français sur 10** estiment que les conséquences du changement climatique vont influencer sur le manque d'eau, les inondations ou encore la qualité de la ressource**.
- **9 Français sur 10** accepteraient d'utiliser une eau du robinet issue du recyclage des eaux usées pour leurs usages domestiques (hygiène, sanitaire, nettoyage...)
- Le taux de réutilisation des eaux usées est **inférieur à 1% en France**, alors qu'il est supérieur à 10 % chez nos voisins italiens et espagnols***
- 719 unités de méthanisation en France, dont seulement **100 des 20 000 stations de traitement des eaux usées** (ADEME, chiffres 2019)

* Source : étude BIPE/FP2E 2019, d'après le rapport GIEC 2018

** Source : Baromètre Les Français et l'eau 2020, CI Eau / Kantar.

*** Source étude BIPE/FP2E 2019, d'après étude PIPAME

A propos de la FP2E : La FP2E regroupe les entreprises assurant la gestion des services d'eau et d'assainissement en France, après mise en concurrence. Ses adhérents sont : Aqualter Exploitation, Derichebourg Aqua, Saur, Société des Eaux de Fin d'Oise, Sogedo, Suez et Veolia. L'objectif de la FP2E est d'apporter aux différentes parties prenantes, un éclairage sur les thématiques des métiers de l'eau, en particulier sur les sujets où l'intérêt général est engagé.

Contacts média

Aurélien Flaugnatti – aurelien.flaugnatti@comfluence.fr – 01 40 07 02 05

Anne Dujardin - anne.dujardin@fp2e.org – 01 53 70 13 42